

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le-vingt-un décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire par courrier en date du 14 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

ELU	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Absent(e)	Représenté(e) par
Marie-Hélène BERNARD	X			
Jean LE MAGOUROU	X			
Pierrick PUSTOC'H	X			
Rachelle GAUTHO	X			
Michel CONNAN			X	
Simon BERTHELIN		X		Marie-Hélène BERNARD
René LERAY	X			
Sylvain LE PROVOST	X			
Erwoann BECEL		X		Sylvain LE PROVOST
Annie BENION	X			
Sandrine ALMIN	X			

Est nommé secrétaire de séance : Pierrick PUSTOC'H

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Annie BENION

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2023
- Arrêt du projet de Schéma de cohérence territoriale du Pays du Centre Ouest Bretagne : avis à donner
- Prescription d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) : projet de délibération du conseil communautaire
- Décision modificative n° 3
- Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le ou les secrétaires. Le Conseil Municipal est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

A ce jour, aucune remarque sur la rédaction du projet de document préalablement transmis aux élus n'est parvenue en mairie. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition de procès-verbal.

2 – Arrêt du projet de Schéma de cohérence territoriale du Pays du Centre Ouest Bretagne

Le Conseil Municipal après lecture de l'Arrêté du Projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Centre Ouest Bretagne du Comité Syndical du PETR du Centre Ouest Bretagne en date du 17 octobre 2023 qui arrête le bilan de la concertation de l'élaboration du SCoT du Pays du Centre Ouest de Bretagne, et le projet tel qu'annexé à la délibération et de soumettre pour avis le projet SCoT à toutes les personnes et collectivités compétentes afin d'autoriser la mise en œuvre de l'enquête publique, de l'affichage de la présente délibération et d'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

3 – Prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La CCKB souhaite prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme Intercommunal valant plan Local de l'Habitat. Ce document stratégique sera l'expression du projet d'aménagement et de développement durable du Kreiz Breizh au service d'un projet humain, visant à réduire la fracture et consolider la cohésion sociale. Il fixera les grandes orientations d'équipement et d'aménagement ainsi que les règles d'occupation du sol pour les années à venir.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

4 – Décision modificative N°3

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la décision modificative suivante nécessaire pour le paiement de la facture de l'audit énergétique BETDI Dilasser.

Section	Sens	Opération	Chapitre	Compte	Désignation	Montant
Invest.	D	108	23	2313	Rénovation énergétique	-2 600.00 €
Invest.	D	108	20	2031	Audit énergétique	+2 600.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de décision modificative.

5 – Questions diverses

-Le point sur la voirie

Jean LE MAGOUROU, 1^{er} Adjoint au maire a assisté le 5 décembre 2023 à la réunion du groupement voirie de Rostrenen qui a proposé pour la programmation 2024 pour la commune 5 tonnes de point à temps. Proposition d'effectuer ces achats avec la Commune de Trémargat afin d'obtenir un meilleur prix.

-Recensement de la population 2023

Suite au courrier de l'INSEE, reçue le 18 décembre 2023, Madame la Maire informe que la population légale au 1^{er} janvier 2024 est de 182 habitants suite au dernier recensement effectué.

-Randonnée chantier participatif

La Commission « des chemins randonnées » propose d'organiser un chantier participatif pour l'entretien des chemins le samedi 27 janvier 2024 et le samedi 24 février 2024.

Fin de la séance à 22h00

Procès-verbal affiché en mairie de PEUMERIT-QUINTIN le

Publié sur le site internet de la commune de PEUMERIT-QUINTIN (www.peumerit-quintin.fr), le

Le Secrétaire de Séance,

Pierrick PUSTOC'H

La Maire,

Marie-Hélène BERNARD